

Pass' jeune emploi

OBJECTIF

Élaborer, préparer et concrétiser une insertion professionnelle dans le milieu ordinaire (entrée en emploi ou en formation).

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Le Pass' Jeune Emploi s'adresse aux jeunes en situation de handicap, il faut donc :

- Relever de l'article L5212-13 du Code du travail (reconnu travailleur handicapé par la MDPH ou ayant entamé une démarche de reconnaissance ; bénéficiaire de l'AAH-Allocation Adulte Handicapé)
- Présenter une déficience cognitive légère ou des difficultés d'apprentissage (TND : troubles du neurodéveloppement)
- Être en capacité de prendre seul les transports en commun
- Être âgé de 16 à 30 ans et domicilié en Île-de-France
- Avoir le projet de travailler en milieu ordinaire
- Être motivé pour suivre une formation et rechercher un emploi
- Éventuellement être scolarisé dans un établissement spécialisé (IME/IMPRO)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les prescripteurs officiels (validés par AGEFIPH) sont : Mission Locale, Cap Emploi, Pôle emploi, IME, IMPro, ULIS

- Environ 3 à 4 sessions par an, dates d'entrées également disponibles sur le site Internet
- Se rapprocher du secrétariat PJE pour obtenir les délais et modalités d'accès

TARIF DE LA FORMATION

- Prise en charge du parcours par l'AGEFIPH
- Les repas, ainsi que les transports restent à la charge du bénéficiaire
- Pendant le parcours, le jeune ne perçoit pas d'indemnisation

ORGANISATION

Le jeune peut être présent jusqu'à 4 jours par semaine en fonction du module et des besoins. Le cinquième jour est réservé aux démarches diverses (Pôle Emploi, soins, retour en IME/IMPRO, etc.).

Il n'y a pas de fermeture pendant les vacances scolaires, mais le centre est fermé en août ainsi qu'une semaine en fin d'année.

PROCESSUS de RECRUTEMENT

1. Contact téléphonique du partenaire pour prescrire la candidature du jeune
2. Envoi d'une fiche de liaison et d'une note synthétique sur la scolarité et les stages professionnels
3. Étape d'analyse de la demande : 2 entretiens individuels
4. Signature d'un contrat avec le jeune ; signature d'une convention tripartite pour le jeune en IME/IMPRO

ÉQUIPE

- Des formateurs, chargés d'insertion professionnelle et intervenants animant les ateliers pédagogiques
- Des chargés du suivi des jeunes et/ou psychologues, référents des parcours d'insertion

DÉROULEMENT

Parcours modulaire adapté aux besoins du jeune, avec une individualisation des durées : de 3 semaines à 12 mois.

MODULE 1 « SAS POSITIONNEMENT »

Durée : étalée sur trois semaines environ

• **Analyses du besoin**

Plusieurs entretiens individuels avec le jeune, sa famille et les partenaires afin de déterminer l'environnement et les attentes du jeune ainsi que des personnes qui l'entourent.

• **Modalités d'évaluation des capacités dans le cadre du projet professionnel**

- Évaluation des acquis scolaires et du degré d'autonomie sociale
- Évaluation des dispositions personnelles du jeune à intégrer un emploi
- Capacités à communiquer et à se présenter
- Évaluation médico-psychologique du handicap
- Évaluation des connaissances de l'outil informatique

A la fin de ce module, la synthèse pluridisciplinaire des évaluations détermine la faisabilité du projet d'insertion :

- Accueil sur la suite de l'action et mise en œuvre du parcours individualisé (Module 2)
- Ou réorientation vers le prescripteur avec préconisations en fonction de la situation (orientation vers le milieu protégé, soins, accompagnement spécifique, ...)

• **Méthodes mobilisées :**

- Mises en situation : communication professionnelle et de groupe
- Exercices papier : bases de mathématiques et de français
- Autoévaluation, photolangage
- Tests psychotechniques + entretiens

MODULE 2 « ÉLABORATION/VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL »

Durée : Jusqu'à 5 mois maximum dont 12 semaines en centre et 8 semaines en entreprise environ.

• **Profils :** jeunes dont l'aptitude et la motivation confirment la validité d'un parcours d'insertion vers le milieu ordinaire. Jeunes pour lesquels est nécessaire un travail progressif d'élaboration de projet, de consolidation des savoirs de base, de réassurance dans l'autonomie au quotidien, etc.

• **Principaux contenus :**

- Séquence « Champ Professionnel » : découverte des métiers, des outils de recherche d'emploi ;
- Séquence « Vie Numérique » : découverte de l'outil informatique en lien avec l'insertion et la formation à distance ;
- Séquence « Expression et Communication » / « Compétences Sociales » en lien avec l'entreprise.
- Développement de l'Autonomie sociale et de la vie pratique, consolidation des savoirs de base

• **Modalités d'évaluation :** à la fin de ce module, le bilan du deuxième stage détermine la suite à donner au projet d'insertion

- Validation du projet : Accueil sur la suite de l'action (Module 3)
- Ou réorientation adaptée (milieu protégé, soins, accompagnement spécifique, ...)

NB : un 1^{er} stage réussi avec proposition de mise à l'emploi peut donner accès directement au module 3

• **Méthodes mobilisées :**

- Apprentissage didactique (multimédia, Techniques de Recherche d'Emploi)
- Mises en situation
- Animations ludiques et sorties thématiques
- Travail en autonomie
- Application en entreprise (2 stages)

MODULE 3 « APPUI À L'INTÉGRATION DANS L'EMPLOI »

Durée : Jusqu'à 6 mois maximum.

• **Profils :** jeunes dont le projet a été validé comme étant adapté et réaliste avant l'entrée ou pendant leur parcours sur l'action et dont l'autonomie et la motivation permettent une recherche active d'emploi :

- Atelier « Recherche d'emploi ». Plusieurs séances hebdomadaires
- Stages en entreprises
- Pour les jeunes ayant signé un contrat de travail ou une entrée en formation : suivi en entreprise ou en formation.

• **Modalités d'évaluation :**

- Bilans de stages en ateliers collectifs
- Évaluation par le tuteur en entreprise
- Entretiens individuels

• **Méthodes mobilisées :**

- Ateliers de Recherche d'Emploi
- Applications en entreprises (stages supplémentaires)

CONTACTS ET ADRESSES *Pass' jeune emploi*

VIVRE ÉMERGENCE

Olivier MARTIN – Chef de service
37 rue Louise Weiss - 4^{ème} étage

75013 PARIS

☎ 01 45 70 70 10

✉ secretariat.pje.vivre@gmail.com

www.vivre-asso.com

Bâtiment non accessible aux Personnes à Mobilité Réduite

RELAIS FORMATION ARERAM

Anne-Sophie FRANVILLE – Directrice adjointe
153 av. Jean Lolive

93500 PANTIN

☎ 01 49 91 90 76

✉ as.franville@areramformation.fr

www.areramrelaisformation.fr